

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – VILLE

Objet : Note de synthèse à destination des citoyens retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2020 de la ville

Cette note a pour objet une présentation brève et synthétique du budget primitif 2020 de la ville, en retraçant les informations financières essentielles, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, Monsieur le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2020 a été voté le 19 décembre 2019 par le conseil municipal.

Structure du budget :

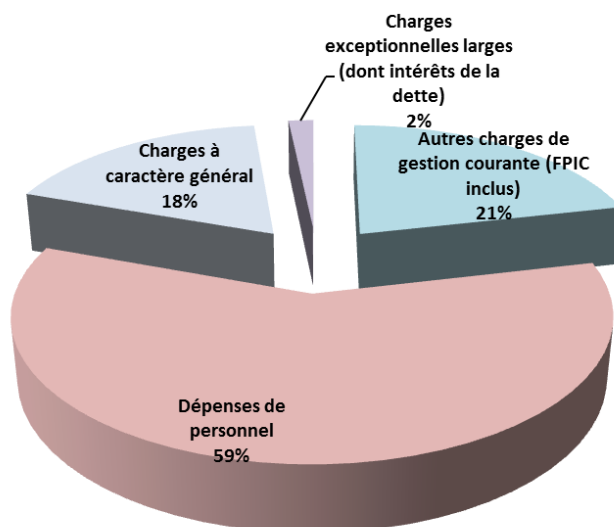
Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

- **1. La section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) :**

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

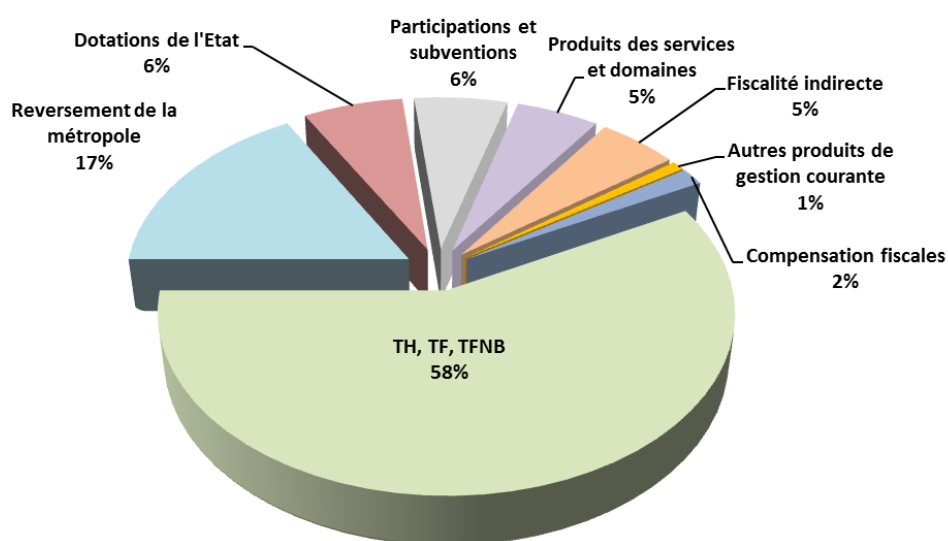
Les dépenses de fonctionnement sont constituées des éléments suivants : les salaires du personnel municipal, l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement du BP 2020



Les recettes de fonctionnement correspondent principalement : au produit des taxes locales, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, accueils de loisirs...).

Répartition des recettes réelles de fonctionnement du BP 2020

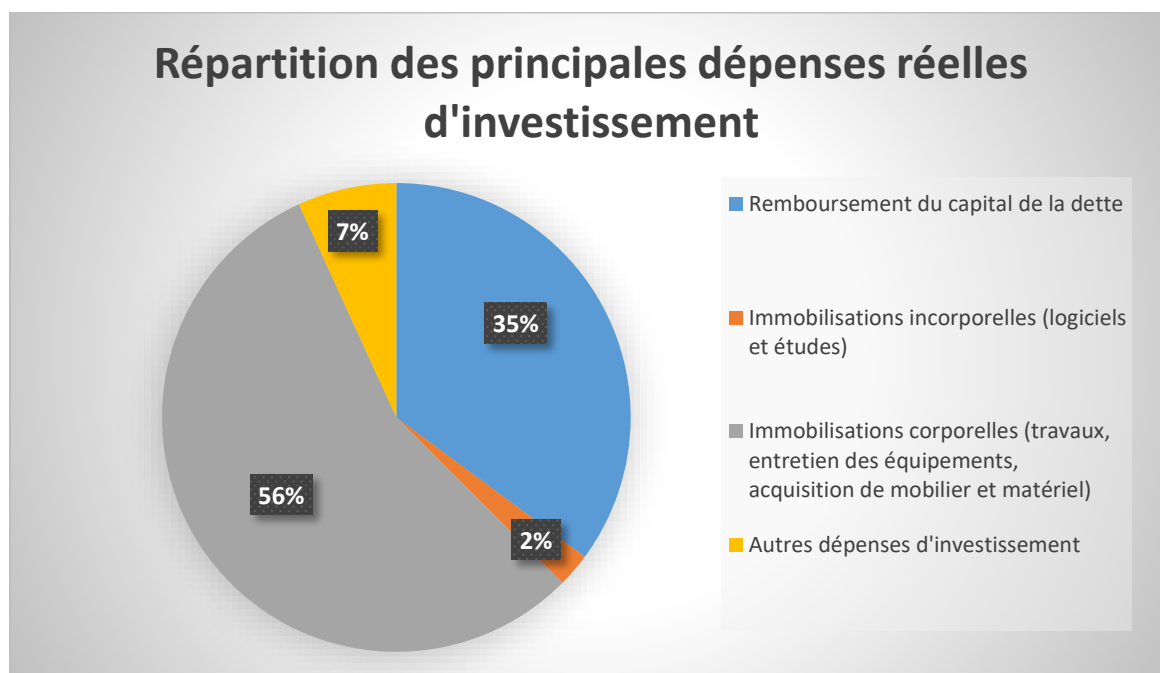


- 2. La section d'investissement (qui a vocation à entretenir le patrimoine et à lancer de nouveaux projets pour préparer l'avenir).

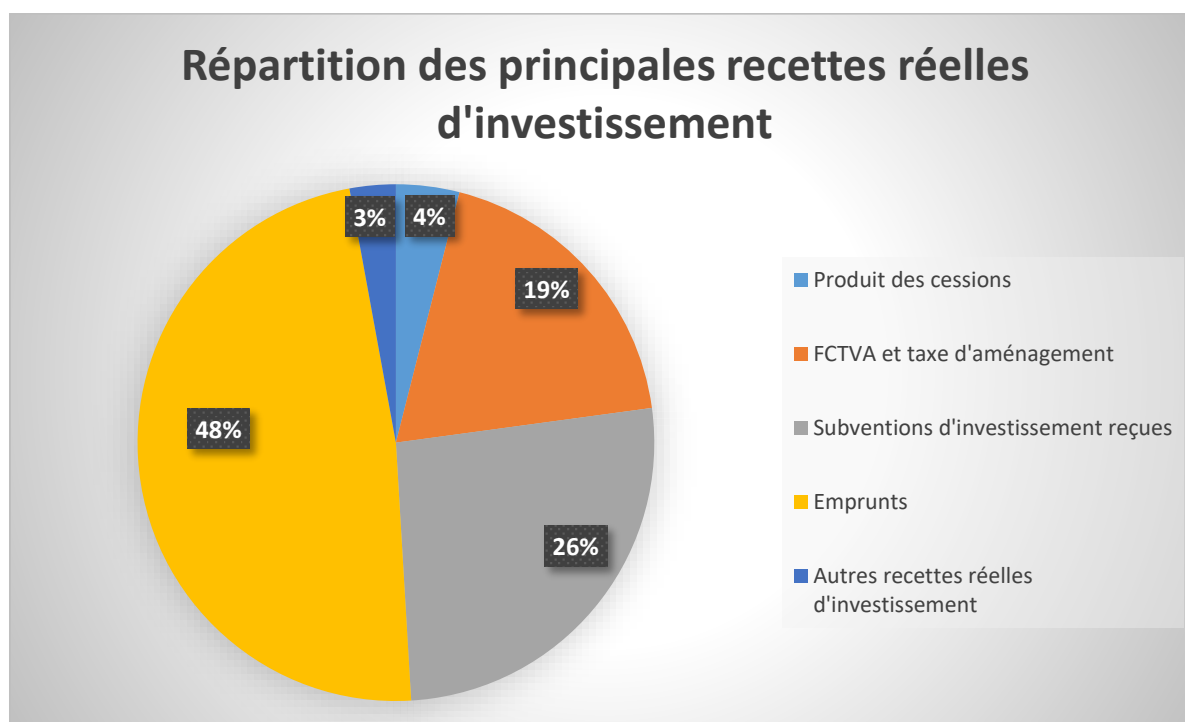
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

En dépenses d'investissement : apparaissent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de

matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.



En recettes d'investissement, on trouve principalement : les cessions immobilières, les emprunts, les subventions d'investissement perçues, la taxe d'aménagement et le reversement de TVA par l'Etat (le FCTVA).



Présentation synthétique du budget :

Le budget primitif 2020 s'établit à 51 321 267 € :

Structure BP 2020 (en M€)

DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	
Charges de gestion (Personnel, charges générales, FPIC, FCCT etc...)	40,99
Frais financiers	0,64
Amortissements	1,37

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	
Impôts et taxes	33,84
Dotations et participations	6,61
Produits des services et divers	2,55

DEPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	
Remboursement du capital de la dette	2,91
Dépenses d'investissement	5,40

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	
Autofinancement	1,37
Autres ressources propres (FCTVA, cessions...)	1,79
Subventions	1,82
Emprunts nouveaux	3,34

Principaux ratios :

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1637,58	1163,00
2	Produit des impositions directes/population	920,63	640,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1690,76	1326,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	209,05	215,00
5	Encours de dette/population	965,66	1144,00
6	DGF/population	85,34	206
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	58,73%	58,6%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	103,21%	95,9%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	12,36%	16,2%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	57,11%	86,3%

De plus, au budget primitif 2020, l'épargne brute est de 1 352 292 €.

L'endettement :

Encours de la dette au 01/01/2020	25 548 969,10 €
Répartition de l'encours	Taux fixe : 72,8 % Taux variable : 20,7 % Taux structuré : 6,5 %
Taux moyen de la dette	2,54 %

<u>Inscriptions au Budget Primitif 2020 :</u>	
Frais financiers	643 530 €
Remboursement en capital de la dette	2 914 320 €
Nouveaux emprunts	3 336 766 €